Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260701-2026_07_01_05-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

Date de Publication :
6 juillet 2026

L'an deux mil vingt six
le premier juillet à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, GUICHARD Fabienne (arrivée à 20 h), MONSARRAT Patricia, DROIN Marie-Anne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, GABORIEAU Cédric, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : CLEMENT Philippe (pouvoir à HAQUIN Mikaël), PERTUISEL Stéphane (pouvoir à DESPRÉS Marie-Jeanne), SOUBIRAN Vincent (pouvoir à COUGET Jonathan)

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/07/01/05 : Questions diverses

PLUi-H : retour de Dinan Agglomération sur les observations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les observations formulées par le Conseil municipal lors de sa séance du 1er juin, concernant le premier arrêt du projet de révision du PLUi-H, ont été prises en compte par Dinan Agglomération, à l'exception de la demande visant à remplacer la zone U située au sud des parcelles n° 1992 et 1993 par une surface équivalente au nord de ces mêmes parcelles.

Dinan Agglomération précise qu'il n'est pas possible de substituer une zone construite par une zone actuellement cultivée.

Horaires d'ouverture de la mairie durant l'été

Les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

- Du 6 juillet au 7 août : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h.
- Du 10 août au 28 août : mardi et jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mission Locale de Dinan

Mme Anne-Christine HENRY présente un compte rendu de l'assemblée générale de la Mission Locale.

Le nombre de jeunes accompagnés est en légère baisse, principalement en raison d'un manque de professionnels disponibles pour assurer leur suivi. Au total, 1 269 jeunes ont été accompagnés, dont 562 dans le cadre d'une première prise en charge.

Les principales difficultés rencontrées concernent le manque de mobilité, malgré les permanences mises en place, certains secteurs restant insuffisamment desservis, ainsi que l'absence de qualification ou de diplôme pour une partie des jeunes suivis.

Concernant le Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ), dédié à la santé mentale, un lieu d'accueil est maintenu à Dinan et quatorze permanences sont organisées sur le reste du territoire. Au total, 241 jeunes ont été accompagnés, principalement des filles et des mineurs. La demande est en constante augmentation alors que le dispositif repose sur seulement deux écoutantes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260701-2026_07_01_05-DE

Société Publique Locale Dinan Cap Fréhel Tourisme

Mme Patricia MONSARRAT et Mme Marie-Anne DROIN ont participé à la réunion de la Société Publique Locale Dinan Cap Fréhel Tourisme, le 18 juin, dont le principal point à l'ordre du jour portait sur l'élection du Président.

L'assemblée générale est programmée le mercredi 8 juillet.

Visite des bâtiments communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, une visite des bâtiments communaux est organisée le mardi 28 juillet.

Site du Chêne Marqué

Monsieur le Maire signale plusieurs actes d'incivilité constatés sur les sites du Chêne Marqué et de la Marette (panneaux dégradés, départs de feu, plongeons dans le plan d'eau, etc.). Il invite les membres du Conseil municipal à faire preuve de vigilance et à signaler tout comportement susceptible de porter atteinte à ces espaces.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY



Le Maire,
Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.